

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 224-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.878

Déposée le: 07.09.2015

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: UDC (Knutti, Weissenburg) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 09.09.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Gérer correctement les charges et les coûts de l'asile

Le Conseil-exécutif est chargé de faire pression auprès de la Confédération pour que :

- a) les personnes admises provisoirement et les réfugiés et réfugiées soient répartis dans les cantons selon une clé de répartition paritaire et que la capacité d'intégration (nombre d'habitants, proportion d'étrangers, situation du logement et emploi) soit prise en compte ;
- b) la Confédération assume toutes les charges de l'asile, coûts subséquents et à long terme inclus.

Développement :

Le canton de Berne doit actuellement trouver de nouveaux hébergements chaque semaine. A ce qu'on dit, Berne accueille proportionnellement plus de requérants et requérantes d'asile que d'autres cantons, ce qui constitue un véritable défi pour les communes et le canton. Ce sont surtout les coûts subséquents qui devraient peser dans le budget ; il faudra encore piocher dans la caisse cantonale, déjà mise à mal. Il est particulièrement choquant que le canton subisse les

conséquences de l'inaction de la Confédération, c'est-à-dire de la non-application des accords de Schengen/Dublin et du non-renvoi des faux réfugiés. Il est grand temps que le canton laisse entendre à la Confédération que ça suffit comme ça.

Motivation de l'urgence : l'afflux de personnes vers l'Europe et la Suisse se poursuit et il faut rapidement clarifier qui doit en assumer la charge.

- Direction de la police et des affaires militaires